QUALIFICATION ET PROTECTION DES PAYSAGES REMARQUABLES DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS

Carte des objectifs de qualité paysagère - orientation 1 : pour un patrimoine minier durablement présent et lisible dans les paysages du Bassin minier

Novembre 2015
fond de carte : IGN / réalisation : atelier de l'isthme - paysage et urbanisme / Urbicand - urbanisme et projets de territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
NORD-PAS DE CALAIS

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bassin minier du Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012

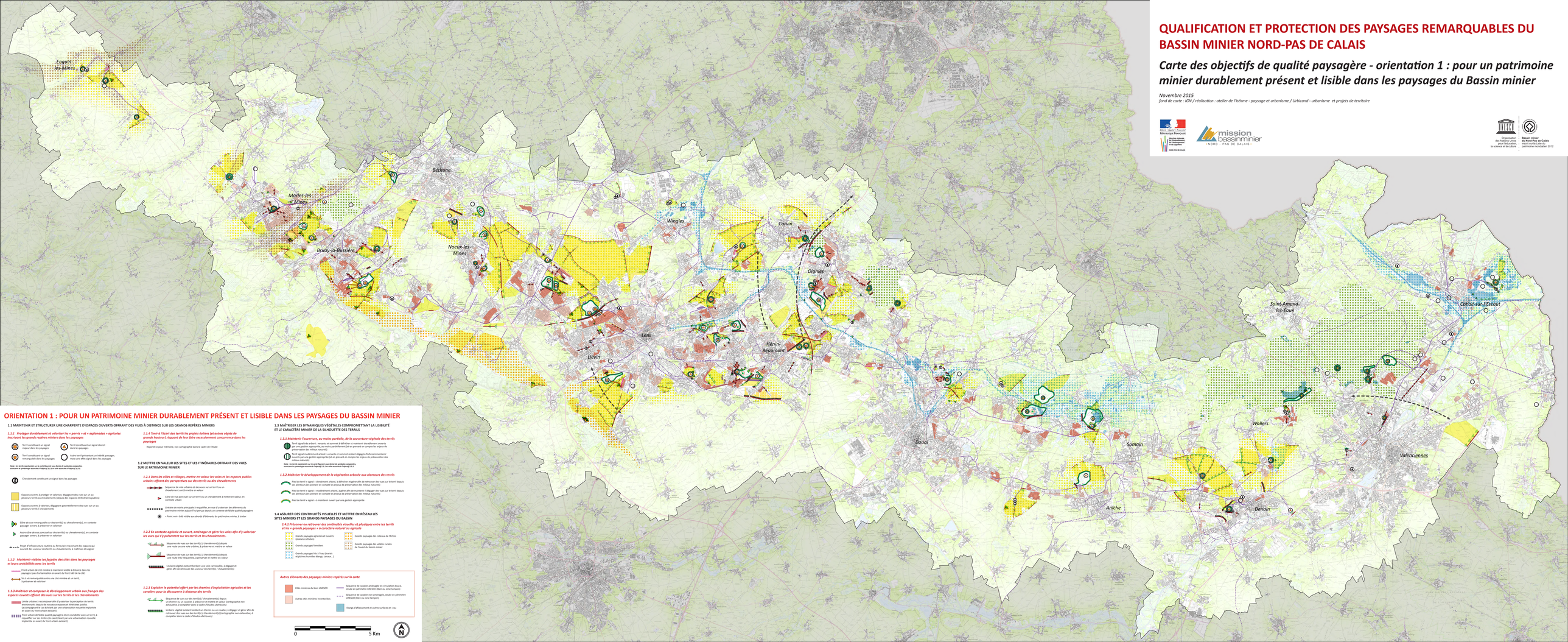

ORIENTATION 1 : POUR UN PATRIMOINE MINIER DURABLEMENT PRÉSENT ET LISIBLE DANS LES PAYSAGES DU BASSIN MINIER

1.1 MAINTENIR ET STRUCTURER UNE CHARPENTE D'ESPACES OUVERTS OFFRANT DES VUES À DISTANCE SUR LES GRANDS REPÈRES MINIERS

1.1.1 Protéger durablement et valoriser les « parvis » et « esplanades » agricoles insérivant les grands repères miniers dans les paysages

- Terril constituant un signal majeur dans les paysages
- Terril constituant un signal remarquable dans les paysages
- Terril constituant un signal discret dans les paysages
- Autre terril présentant un intérêt paysager, mais sans effet signal dans les paysages

Note : les terrils représentés sur la carte figurent sous forme de symboles composés, associant le symbolique associée à l'objectif 1.1.1 et celle associée à l'objectif 1.3.1.

- Chevalement constituant un signal dans les paysages
- Espaces ouverts à protéger et valoriser, dégageant des vues sur un ou plusieurs terrils ou chevalements (depuis des espaces et itinéraires publics)
- Espaces ouverts à valoriser, dégageant potentiellement des vues sur un ou plusieurs terrils / chevalements.
- Cône de vue remarquable sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert, à préserver et valoriser
- Autre cône de vue ponctuel sur des terril(s) ou chevalement(s), en contexte paysager ouvert, à préserver et valoriser
- Projet d'infrastructure routière ou ferroviaire traversant des espaces qui ouvrent des vues sur des terrils ou chevalements, à maîtriser et soigner

1.1.2 Maintenir visibles les façades des cités dans les paysages et leurs covisibilités avec les terrils

- Front urbain de cité minière à maintenir visible à distance dans les paysages (pas d'urbanisation en avant du front 500 de la cité)
- Vis à vis remarquable entre une cité minière et un terril, à préserver et valoriser

1.1.3 Maîtriser et composer le développement urbain aux franges des espaces ouverts offrant des vues sur les terrils et les chevalements

- Limite urbaine à reconnoître afin d'y valoriser la perception de terrils environnants depuis de nouveaux espaces et itinéraires publics (accompagnant le cas échéant par une urbanisation nouvelle implantée en avant du front urbain existant)
- Front urbain de faible qualité paysagère et en covisibilité avec un terril, à requalifier et à valoriser (accompagnant le cas échéant une urbanisation nouvelle implantée en avant du front urbain existant)

1.1.4 Tenir à l'écart des terrils les projets éoliens (et autres objets de grande hauteur) risquant de leur faire excessivement concurrence dans les paysages

Reporté ici pour mémoire, non cartographié dans la cadre de l'étude

1.2 METTRE EN VALEUR LES SITES ET LES ITINÉRAIRES OFFRANT DES VUES SUR LE PATRIMOINE MINIER

1.2.1 Dans les villes et villages, mettre en valeur les voies et les espaces publics urbains offrant des perspectives sur des terrils ou des chevalements

- Séquence de voie urbaine où des vues sur un terril ou un chevalement sont à mettre en valeur
- Cône de vue ponctuel sur un terril ou un chevalement à mettre en valeur, en contexte urbain
- Linéaire de voirie principale à requalifier, en vue d'y valoriser des éléments du patrimoine minier aujourd'hui perçus depuis un contexte de faible qualité paysagère
- « Point noir» bâti visible aux abords d'éléments du patrimoine minier, à traiter

1.2.2 En contexte agricole et ouvert, aménager et gérer les voies afin d'y valoriser les vues qui s'y présentent sur les terrils et les chevalements.

- Séquence de vues sur des terril(s) / chevalement(s) depuis une route ou une voie urbaine, à préserver et mettre en valeur
- Séquence de vues sur des terril(s) / chevalement(s) depuis une route très fréquentée, à préserver et mettre en valeur
- Linéaire végétal existant bordant une voie carrossable, à dégager et gérer afin de retrouver des vues sur des terril(s) / chevalement(s)

1.2.3 Exploiter le potentiel offert par les chemins d'exploitation agricoles et les cavaliers pour la découverte à distance des terrils

- Séquence de vues sur des terril(s) / chevalement(s) depuis un chemin d'exploitation, à préserver et mettre en valeur (cartographié non exhaustive, à compléter dans le cadre d'études ultérieures)
- Linéaire végétal existant bordant un chemin ou un cavalier, à dégager et gérer afin de retrouver des vues sur des terril(s) / chevalement(s) (cartographié non exhaustive, à compléter dans le cadre d'études ultérieures)

1.3 MAÎTRISER LES DYNAMIQUES VÉGÉTALES COMPROMETTANT LA LISIBILITÉ ET LE CARACTÈRE MINIER DE LA SILHOUETTE DES TERRILS

1.3.1 Maintenir l'ouverture, ou moins partielle, de la couverture végétale des terrils

- Terril signal très arboré - versants et sommet à défricher et maintenir durablement ouverts par un pâturage extensif, ou à défricher partiellement afin de préserver en compte les enjeux de préservation des milieux naturels)
- Terril signal modérément arboré - versants et sommet restant dégagés d'arbres à maintenir durablement ouverts par une gestion appropriée (et en prenant en compte les enjeux de préservation des milieux naturels)

Note : les terrils représentés sur la carte figurent sous forme de symboles composés, associant le symbolique associée à l'objectif 1.1.1 et celle associée à l'objectif 1.3.1.

1.3.2 Maîtriser le développement de la végétation arborée aux alentours des terrils

- Pied de terril « signal » densément arboré, à défricher et gérer afin de retrouver des vues sur le terril depuis les alentours (en prenant en compte les enjeux de préservation des milieux naturels)
- Pied de terril « signal » modérément arboré, à gérer afin de maintenir / dégager des vues sur le terril depuis les alentours (en prenant en compte les enjeux de préservation des milieux naturels)
- Pied de terril « signal » à maintenir ouvert par une gestion appropriée

1.4 ASSURER DES CONTINUITÉS VISUELLES ET METTRE EN RÉSEAU LES SITES MINIERS ET LES GRANDS PAYSAGES DU BASSIN

1.4.1 Préserver ou retrouver des continuités visuelles et physiques entre les terrils et les « grands paysages » à caractère naturel ou agricole

- Grands paysages agricoles et ouverts (plaines cultivées)
- Grands paysages ferroviaires
- Grands paysages hib.à l'eau (marais et plaines humides étangs, canaux, ...)
- Grands paysages des coteaux de l'Artois
- Grands paysages des vallées rurales de l'ouest du bassin minier

Autres éléments des paysages miniers repérés sur la carte

- Cités minières du bien UNESCO
- Autres cités minières inventoriées
- Séquence de cavalier aménagée en circulation douce, située en périmètre UNESCO (Bien ou zone tampon)
- Séquence de cavalier non aménagée, située en périmètre UNESCO (Bien ou zone tampon)
- Étangs d'affaissement et autres surfaces en eau

0 — 5 Km

N